



## COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE OCCITANIE

CSE Ordinaire du 18 juillet 2023

La réunion du CSE du 18 juillet 2023 s'est déroulée en présentiel à Carcassonne. Elle était présidée par Monsieur MAHE DR Occitanie, Mesdames BRINET DRA Occitanie, AVARO, DRH Occitanie, DECAURE directrice du service juridique et social, Mr VILLARD responsable exécutive services.

Vos élus de la délégation Force Ouvrière qui vous représentent : Madeleine de Faria, Stéphanie Imbert, Philippe Michaud Laurent Quinsat.

Vos élus **Force Ouvrière** vous souhaitent de bonnes vacances



**AUJOURD'HUI,  
DEMAIN,  
PAS DE TRÊVE  
POUR NOS  
REVENDEICATIONS**



## Approbation PV CSEE du 18/04/2023

[Commentaires FO](#)

**VALIDÉ**

Le PV du CSEE du 22/04/2023 est approuvé.

## Questions Santé Sécurité Conditions de Travail

Retour de la CSSCT

Le secrétaire de la CSSCT énumère les points abordés lors de la réunion réalisée à Carcassonne le 7 juin 2023 :

- Date de la réunion RP/CSEE/DIRECTION pour 2023.
- Point sur les situations de harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein de l'AFPA occitanie.
- Point sur les situations de harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein de l'AFPA occitanie.
- Harcèlements sexuels et agissements sexistes : procédure d'alerte, formations, mesures de prévention mises en œuvre en Occitanie.
- Absentéisme 2022 : tableau récapitulatif du nombre de jours d'arrêt maladie/MP/AT/longue maladie par centre et par catégorie d'emploi.
- Retour sur visites de la Csst : Palays, St Chely D'Apcher, Carcassonne et Béziers
- Présentation des rapports des différents services de santé au travail.
- Salariés bénéficiant d'une surveillance médicale renforcée (SMR) en Occitanie : nombre par centre et par métier.
- Accord en faveur des personnes en situation de handicap : présentation et focus sur les actions prévues en Occitanie.
- Présentation de l'accord sur le droit à la déconnexion.
- Présentation de l'accord sur les mesures permettant de prendre en compte un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle au sein de l'UES AFPA.
- Courriers éventuels des administrations reçus en région relatifs à hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail.
- Point d'avancement des EVRP dans les centres, implication des RP par les directeurs de centres.
- Questions diverses.

Pour toutes questions sur ces items n'hésitez pas à contacter vos élus **Force Ouvrière**, nous sommes à vos côtés.



PAPRPACT 2023 : état d'avancement des travaux avec la CSSCT

**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE  
OCCITANIE du 18 Juillet 2023 à Carcassonne.  
DECLARATION INTERSYNDICALE**



Déclaration du CSEE en amont du Point N° 2.3 de l'ordre du jour : PAPRPACT 2023 : état d'avancement des travaux avec la CSSCT

Dans le cadre de la démarche de prévention et conformément à la réglementation, le CSEE doit être consulté chaque année sur 3 documents obligatoires.

- 1- Le Bilan annuel de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail par le Président du CSEE**  
A ce jour, pour 2022, la CSSCT l'a réclamé mais ne l'a pas obtenu. De ce fait elle n'a pu l'analyser pour le CSEE qui ne peut rendre d'avis.  
Notre processus d'information/consultation nécessite une première réunion d'information (au plus tôt en septembre), suivie d'une réunion de recueil au plus tôt en octobre 2023 pour le bilan 2022 !
- 2- Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**  
Le CSEE est consulté en fin d'année lorsque les Evaluations de Risques Professionnels (EVRP) réalisées avec les salariés (par des personnes formées aux risques) ont été compilées, cotés en fréquence et en gravité par les RGS.  
Avec le même processus d'information/consultation à 2 réunions, il faudrait une transmission des documents à la commission pour septembre, octobre dernier délai pour que le CSEE puisse rendre un avis en novembre (fin de mandat).
- 3- Le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail - PAPRPACT**

Ce document est établi grâce aux données des DUERP de l'année écoulée.

Il présente les orientations générales en matière de prévention des risques professionnels. Il décline les mesures et actions retenues, à réaliser dans l'année avec des échéances, les personnes ou entreprises qui vont s'en occuper, le coût prévisionnel et le résultat attendu. Il comporte également les actions non retenues, repoussées et les explications de ces décisions.

Le CSEE est normalement consulté en début d'année civile. La CSSCT travaillant en amont doit étudier les documents.

Pour respecter la temporalité, il aurait fallu une transmission des documents à la commission en février pour un rendu d'avis du CSEE au premier trimestre.

Nous sommes en juillet et nous ne les avons pas.

Le document que vous nous fournissez au 25 mai annonce une réalisation à 50 % des PAPRACT et le document présenté pour ce CSEE de juillet fait état de 41 %.

Le CSEE devrait être en mesure de se faire expliciter les actions et demander à en prioriser certaines...

Finalement et dans le meilleur des cas les PAPRACT 2023 finalisés recevraient un avis du CSEE en octobre en même temps que le bilan 2022 et un mois avant l'avis sur les DUERP.

Pour ce point de l'ordre du jour la direction propose un document sur lequel nous découvrons :

- 232 actions planifiées mais on ne sait ni quoi, ni qui, ni combien ça coûte !

Taux d'avancement de mise à jour des PAPRACT :

- Sur 16 centres : 2 sont à 100 % et auraient donc pu nous être présentés, 3 à + de 80 %, 6 sont en dessous des 80 % et 5 n'ont pas commencé !
- Taux de réalisation des actions programmées : on ne sait pas
- Taux de réalisation des actions présentées en CSEE : 0 %
- Pour les RPS en 2022 nous lisons sur votre document : 89 % sur le taux de mise à jour alors que les onglets sont la plupart du temps vides. Pouvez-vous nous donner une explication ?
- Pour les visites périodiques en 2022, vous nous annoncez 76 % de réalisation alors que sur tous nos passages en centre on nous affirme que tout est à jour !

Les membres du CSEE tiennent à vous rappeler que la CSSCT doit avoir les documents afin de les analyser et de proposer un avis au CSEE, le tout dans le respect des échéances.



L'Infos de **FO** :

Le PAPRACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) est un document obligatoire, qui formalise pour l'année suivante, l'ensemble des mesures devant agir sur les risques professionnels identifiés.



Caméras de surveillance : présentation des chantiers initiés centre par centre :

147 caméras sont répertoriées sur l'ensemble des sites de l'Occitanie



### L'Infos de **FO**

Les personnes concernées (employés et visiteurs) doivent être informées, au moyen de panneaux affichés en permanence, de façon visible, dans les lieux concernés, qui comportent à minima, outre le pictogramme d'une caméra indiquant que le lieu est placé sous vidéo protection :

- Les finalités du traitement installé ;
- La durée de conservation des images ;
- Le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable/du délégué à la protection des données (DPO)
- L'existence de [droits « Informatique et Libertés »](#) ;
- Le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), en précisant ses coordonnées





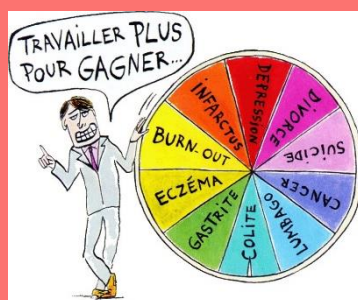


Les Infos de **Force Ouvrière** :

- 3 clôturées
- 2 en veilles
- 5 en cours

II FAUT STOPPER CES RPS, TRAVAILLER A L'AFPA CE N'EST PAS SOUFFRIR A LA TACHE !

**ALORS REJOIGNEZ-NOUS !  
ADHEREZ À FO !**



AT : enquêtes en cours et à venir

Une enquête sur le centre de Palays est en cours de finalisation.  
Une enquête sur le centre de Béziers a été mise en place



Information/consultation pour le reclassement d'un salarié

**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE  
OCCITANIE du 18 Juillet 2023 à Carcassonne.  
DECLARATION INTERSYNDICALE**



Les membres du CSEE consultés sur le reclassement d'un salarié constate avec satisfaction que l'issu du reclassement correspond aux attentes du salarié. Depuis la commission de reclassement qui ne proposait pas de solution acceptable par le salarié, des propositions ont été faites au service RH : l'accompagnement et la préparation du salarié à ces nouvelles missions ont réussi

## Questions économiques et professionnelles

### 3.1 Situation de l'emploi au 30/06/2023

- Suivi des effectifs CDI, CDD, intérim dont CDII et itinérants
- Etat des CDD par nature de contrat
- Etat des entrées et sorties
- Tableau des entrées et des départs
- Suivi des CDD séniors par centre
- Tableau des postes à pourvoir (date de parution, combien de candidatures Int/ext, nombre d'homme et de femme, personne en situation de Handicap, genre minoritaire de l'emploi)
- ETP indiciaire rémunéré mensuel par catégorie et par nature de contrat filiale, Accès à l'Emploi et Entreprise Occitanie
- Suivi des missions et mobilités
- Suivi des contrats d'usage
- Suivi de l'alternance, avec en plus des informations habituelles, le nombre de personnes qui se voient proposer des solutions en interne à la suite du contrat en alternance (CDD ou CDI)

#### Du 01/06/2023 au 30/06/2023

Sur l'ensemble des CDD par nature de contrat 194.43 CDD ETP composé de :

1 Enseignement

1 senior

44.24 % contrats de remplacement

148.19 % contrats d'accroissement temporaire d'activité

8.92 % Itinérants

17.32 % Intérimaires + cdii

14 contrats pro (alternant)

21 contrats apprentissage (alternant)

21 contrats d'apprentissages  
14 contrats pro

#### Sur les départs effectifs CDI Du 01/06/2023 au 31/06/2023

Ruptures CDI période d'essai : 0

Ruptures conventionnelles : 0

Démissions : 2

Licenciements pour inaptitude : 0

Licenciements : 0

Plans de départ volontaire : 0

Départ initiative salarié-retraite : 2

Mobilité intrarégionale : 0

Décès : 0

Pour le mois de juin :

2 démissions

2 départs initiative salarié (retraite)

Les élus **Force Ouvrière** déplorent que sur les 4 postes, un seul sera remplacé (manager) ! et les 3 autres que deviennent-ils ? des postes d'itinérant dixit le DR 😞



	2020	2021	2022	2023
Plans de départ volontaire	12	29	18	
Retraite volontaire PSE	20	1		
Ruptures CDI période d'essai	-	5	1	2
Ruptures conventionnelles	-	6	5	
Démissions	6	5	6	5
Départ initiative salarié-retraite	3	1	5	7
Licenciements pour inaptitude	7	5	3	5
Licenciement			6	1
Transfert personnel restauration			22	
Mobilité intrarégional				1
Décès				1

**Force Ouvrière** réclame une Cédésation de tous les emplois précaires !



<b>ETP</b>	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Aout 2023	Sept 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023
<b>CDI</b>	426.94	428.94	428.59	427.88	427.31	426.5						
<b>CDI %</b>	- 1.80 %	+ 0.46%	- 0.07%	- 0.16%	- 0.13%	- 0.19%						
<b>CDD</b>	176.82	182.77	186.01	186.72	188.06	189.13						
<b>CDD %</b>	+ 6.73%	+ 3.25%	+ 1.74%	+ 0.38%	+ 0.71%	+ 0.56%						
<b>TOTAL</b>	603.76	611.68	614.60	614.60	615.37	615.62						
<b>TOTAL %</b>	+ 020%	+ 1.29%	+ 0.47%	0 %	+ 0.14%	+ 0.04%						

<b>ETP</b>	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Aout 2023	Sept 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023
<b>ITINERANTS</b>	2.73	5.61	4.79	7.96	7.89	8.92						

<b>ETP CDD</b>	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Aout 2023	Sept 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023
<b>SENIORS</b>	2	2	2	1.9	1	1						
<b>REPLACEMENT</b>	37.68	42.00	40.86	39.47	41.87	44.24						
<b>ACCROISSEMENT</b>	136.14	143.71	148.6	146.4	149.56	148.2						
<b>TOTAL</b>	176.82	188.71	192.5	188.9	193.43	194.4						
<b>TOTAL %</b>	- 13.36 %	+ 6.30%	+ 1.9%	- 1.9%	+ 2.36%	+ 0.51%						
<b>INTERIM AIRES+CDI</b>	11.01	14.97	17.25	21.37	25.49	27.99						
<b>INTERIM AIRES+CDI %</b>	- 434.6 %	+ 26.4%	+ 13.2%	+ 19.2%	+ 18.9%	+ 13%						

## Point d'actualité par le président

### Les + :

- Perspective d'activité sur le site de Béziers sur la formation Technicien Maintenance Industrielle.
- Perspective d'activité sur le site d'Alés sur le domaine du nucléaire.
- Perspective d'activité sur le site de Saint Chély d'Apcher en lien avec France travail.

### Les - :

Le DR nous informe de la situation économique.

Au mois de mai 2023 l'AFPA Occitanie est **-5.4 M€**. C'est dû au lent démarrage du nouvel appel d'offre D'après le DR l'atterrissage en fin d'année devrait se situer autour de **-3 M€, -3.5 M€**.

Les pistes du DR pour baisser l'hémorragie sur la région Occitanie :

- Les bons de commandes qui vont améliorer le CA.
- Et la mobilité...



### L'Infos de **FO**

Les élus **Force Ouvrière** s'interrogent sur :

- La prise en compte de la situation familiale de chaque salarié qui sera amené à intervenir dans un centre autre que le sien.
- Au titre du volontariat ?
- Les indemnités de prise en charge lors du déplacement du salarié ?
- Une compensation financière telle une augmentation individuelle ?



## Force Ouvrière c'est quoi ?

SFN FO FPA



**Force Ouvrière** est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés.

Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français.

C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail.

### **FORCE OUVRIERE** (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. Aujourd'hui FO - historiquement et juridiquement la CGTFO - est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

**C'est sa force, c'est votre force.**



**FO-Cadres** est un lieu de réflexion et d'échange en développant un mode de liaison efficace et permanent de l'organisation syndicale avec les mondes étudiant, universitaire, scientifique et technique.

Les actions de **FO-Cadres**, fondées sur des valeurs de solidarité entre tous les salariés, visent à représenter, à défendre et à promouvoir les intérêts des ingénieurs et cadres. Nos actions et services permettent à nos adhérents d'être informés en permanence sur l'évolution de leur univers professionnel, de défendre leurs droits et ainsi d'assumer pleinement leurs responsabilités professionnelles, sans les isoler des autres salariés



**VOUS NOUS FAITES CONFIANCE  
ALORS REJOIGNEZ-NOUS**

## Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

### Élu/élue FO Titulaires au CSEE



Stéphanie Imbert  
Balma (31)



Philippe Michaud  
Balma (31)

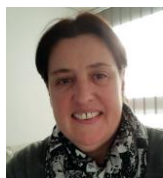


Madeleine De Faria  
Rivesaltes (66)



Cathie Martin  
Saint-Jean de Védas (34)

## Vos DSR(s) **Force Ouvrière** en Occitanie



Stéphanie Imbert  
Balma (31)



Madeleine De Faria  
Rivesaltes (66)



Philippe Michaud  
Balma (31)



Laurent Quinsat  
Balma (31)

## Le Représentant Syndical **Force Ouvrière** en Occitanie



Laurent Quinsat  
Balma (31)



## **BULLETIN D'ADHESION 2023**

Adressez votre demande d'adhésion à [FOAFPA.Occitanie@afpa.fr](mailto:FOAFPA.Occitanie@afpa.fr)

NOM-Prénom : .....

Centre de rattachement : .....

Emploi : .....

Téléphone : .....

Adresse postale personnelle : .....

Mail personnel : .....

**Merci de joindre votre bulletin de paie de janvier de l'année en cours.**

**Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.**

**Et n'oubliez pas : vous récupérez, en crédit d'impôts, 66 % du montant versé.**

**Plus Forts Ensemble Pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !**